



Newsletter C.L.I.C du Val d'Or

Edition spéciale

Juin 2020

Au regard de la situation sanitaire actuelle, nous sommes amenées à revoir notre fonctionnement afin de garantir la continuité de nos services aux usagers tout en assurant la santé de nos aînés.

Une permanence téléphonique est tenue **du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 au 02.38.36.84.80** pour informer, orienter, conseiller les familles, les personnes âgées et les professionnels.

Les permanences physiques de Sully sur Loire et de Châteauneuf sur Loire ont été remplacées pendant le confinement par des rendez-vous téléphoniques assurés par les coordinatrices.

Nous restons donc disponibles pour toutes questions liées aux problématiques suivantes :

- Maintien à domicile,
- Hébergement,
- Vie à domicile et accès aux droits concernant les personnes de plus de 60 ans,
- Evaluation des besoins.

Dès juin 2020, au regard des situations, les coordinatrices recevront de nouveau les usagers lors de permanences physiques assurées à la « maison bleue » située face à l'Hôpital de Sully sur Loire le :

- **Mardi après-midi à partir de 14h00 pour la communauté de commune de Sully**
- **Mercredi matin à partir de 10h00 pour la communauté de commune des Loges**

1/ Nouveau portail : Pour les personnes âgées

La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) lance aujourd'hui une nouvelle version du portail internet www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr, site de référence dédié aux personnes âgées, à leurs proches et aux professionnels pour aider les personnes âgées et leurs aidants dans leurs démarches.

Il s'enrichit aujourd'hui d'un annuaire des services d'aide et d'accompagnement à domicile. Il référence actuellement les services de 43 départements, dont ceux du Loiret, et sera complété au fil des mois. Le portail propose désormais les coordonnées de plus de 16 000 structures pour les personnes âgées et leurs proches (services, établissements ou points d'information).

Une nouveauté qui sera dès à présent utile par exemple aux personnes qui sortent affaiblies d'une hospitalisation liée au covid-19 et ont besoin d'être aidées à domicile en cette période de confinement (portage de repas...) !

Préserver son autonomie :
s'informer et anticiperVivre à
domicileChanger de
logementVivre dans un
EHPADSolutions pour les
aidants

RECHERCHER PAR MOTS-CLÉS



2/Information EHPAD sur les confinements individuels et les visites en structures

Mesures de restriction des visites dans les établissements de santé et les EHPAD sur l'ensemble du territoire :

Les visites en EHPAD et en unités de soins longue durée sont à nouveau autorisées et assouplies à compter du 5 juin 2020, sous réserve de respecter un protocole strict mis en place par l'établissement.

Coronavirus (Covid19)

Assouplissement des conditions de visite dans les Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - à compter du 5 juin

Il est recommandé aux directions des EHPAD dont la situation sanitaire le permet d'assurer une reprise des visites des proches. Sont désormais autorisées :

- **Visites de plus de deux personnes à la fois, lorsque la visite n'est pas faite en chambre**
- **Visites en chambre de deux personnes à la fois maximum, lorsque les conditions de sécurité le permettent**
- **Visites de mineurs, à la condition que ces derniers puissent porter un masque.**

Ces visites s'appliquent dans le strict respect des consignes de sécurité sanitaire : lavage des mains, distanciation physique et port du masque obligatoire.

Concernant les établissements de santé, les mesures suivantes doivent être appliquées :

- pas plus d'une personne par visite,
- interdiction des visites pour les personnes mineures,
- interdiction de visites pour toute personne présentant des symptômes.

Source : site de l'ARS Centre Val de Loire

3/ Lien vers le site du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées : CNCPH

Sous l'égide du Secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées à destination des personnes handicapées, des aidants et des professionnels :

<https://solidaires-handicaps.fr/>